

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 23 mars 2017

**Objet : RS - Remboursement des études et travaux de réhabilitation de la filière d'assainissement non collectif de l'habitation de M. Nicolas Rebut à Vimines**

- date de convocation le 17 mars 2017
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-sept, le jeudi vingt-trois mars à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry, Parc des expositions, Hall des conventions, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole - Cœur des Bauges.

- étaient présents : 41

<b>Aillon-le-Jeune</b>	Philippe Trepier
<b>Aillon-le-Vieux</b>	Christian Gogny
<b>Arith</b>	Pierre Gerard
<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Bellecombe-en-Bauges</b>	Jean-Luc Berthalay
<b>Challes-les-Eaux</b>	
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
<b>Cognin</b>	Suzanne Boucher - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Doucy-en-Bauges</b>	Marie Perrier
<b>Ecole</b>	Annick Bonniez
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>Jarsy</b>	Pierre Duperier
<b>La Compôte</b>	Jean-Pierre Fressoiz
<b>La Motte-en-Bauges</b>	Damien Regairaz
<b>La Motte-Servolex</b>	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillemet
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Le Châtelard</b>	
<b>Le Noyer</b>	Philippe Gamen
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Lescheraines</b>	Albert Darvey
<b>Montagnole</b>	
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Laysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	
<b>Sainte-Reine</b>	François Blanc
<b>Saint-François de Sales</b>	Maryse Fabre
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	Bernard Januel
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	
<b>Sonnaz</b>	Daniel Roचाix
<b>Thoiry</b>	
<b>Vérel-Pragondran</b>	Jean-Pierre Coendoz
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

Les décisions administratives peuvent faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale ou d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble, dans le délai de deux mois :  
- à compter de leur publication lorsque les décisions sont réglementaires,  
- à compter de leur notification lorsque les décisions sont individuelles.

**• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 6**

de Louis Caille à Christophe Richel - de Jean-Benoît Cerino à Florence Vallin-Balas - de Pierre Hemar à Xavier Dullin - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Pierre Perez à Michel Dantin - de Jean-Maurice Venturini à Michel Dyen

**• conseillers excusés : 5**

Luc Berthoud - Stéphane Bochet - Philippe Dubonnet - Jérôme Esquevin - Daniel Grosjean

## **Bureau du 23 mars 2017**

délibération n° 032-17

objet **RS - Remboursement des études et travaux de réhabilitation de la filière d'assainissement non collectif de l'habitation de M. Nicolas Rebut à Vimines**

---

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, indique que la société Scavi est intervenue le 13 mai 2016 pour vidanger la fosse et curer le filtre à sable drainé sur la propriété de M. Nicolas Rebut, au lieu-dit les Brilles-Dessous à Vimines, en raison de refoulements.

Un sondage au niveau du filtre à sable a été réalisé, révélant que celui-ci était colmaté et qu'il ne pouvait plus jouer son rôle épurateur.

Après relecture du dossier et vérification du dimensionnement, il a été constaté que le service chargé de l'assainissement non collectif n'a pas suivi les prescriptions du bureau d'études Jamier et Vial qui avait réalisé en 2008 une étude de faisabilité. Ainsi, la filière effectuée est manifestement sous-dimensionnée, ce qui peut expliquer en grande partie les dysfonctionnements actuels. Elle doit aujourd'hui être réhabilitée.

Chambéry métropole - Cœur des Bauges étant responsable de ce mauvais dimensionnement, il est proposé que la collectivité rembourse l'intervention de la société Scavi, soit 557 € HT, la nouvelle étude de faisabilité réalisée par la société Alp'Epur, soit 400 € HT, ainsi que les travaux de réhabilitation de la filière d'assainissement non collectif, dont le montant estimé s'élève à 20 000 € HT.

**Vu** les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** la délibération n° 010-17 C du Conseil communautaire du 9 janvier 2017 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant les indemnités à verser et travaux à réaliser pour réparation d'un préjudice subi d'un montant supérieur ou égal à 10 000 €,

**Le Bureau de Chambéry métropole - Cœur des Bauges, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 : approuve** le remboursement des études et travaux de réhabilitation de la filière d'assainissement non collectif de l'habitation de M. Nicolas Rebut à Vimines,

**Article 2 : autorise** le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à ce dossier,

**Article 3 : dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin

## Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 032-17

**Objet de l'acte** : RS - Remboursement des études et travaux de réhabilitation de la filière d'assainissement non collectif de l'habitation de M. Nicolas Rebut à Vimines

**Thème Préfecture** : 7 - Finances locales 10 - Divers 3 - Autres

**Date de l'acte** : 23 mars 2017

**Annexe** : Facture vidange fosse M. Rebut;Devis étude faisabilité;

**Identifiant de télétransmission** : 073-200069110-20170323-lmc1H19292H1-DE

**Identifiant unique de l'acte** : lmc1H19292H1

**Date de transmission en Préfecture** : 30 mars 2017

**Date de réception en Préfecture** : 30 mars 2017